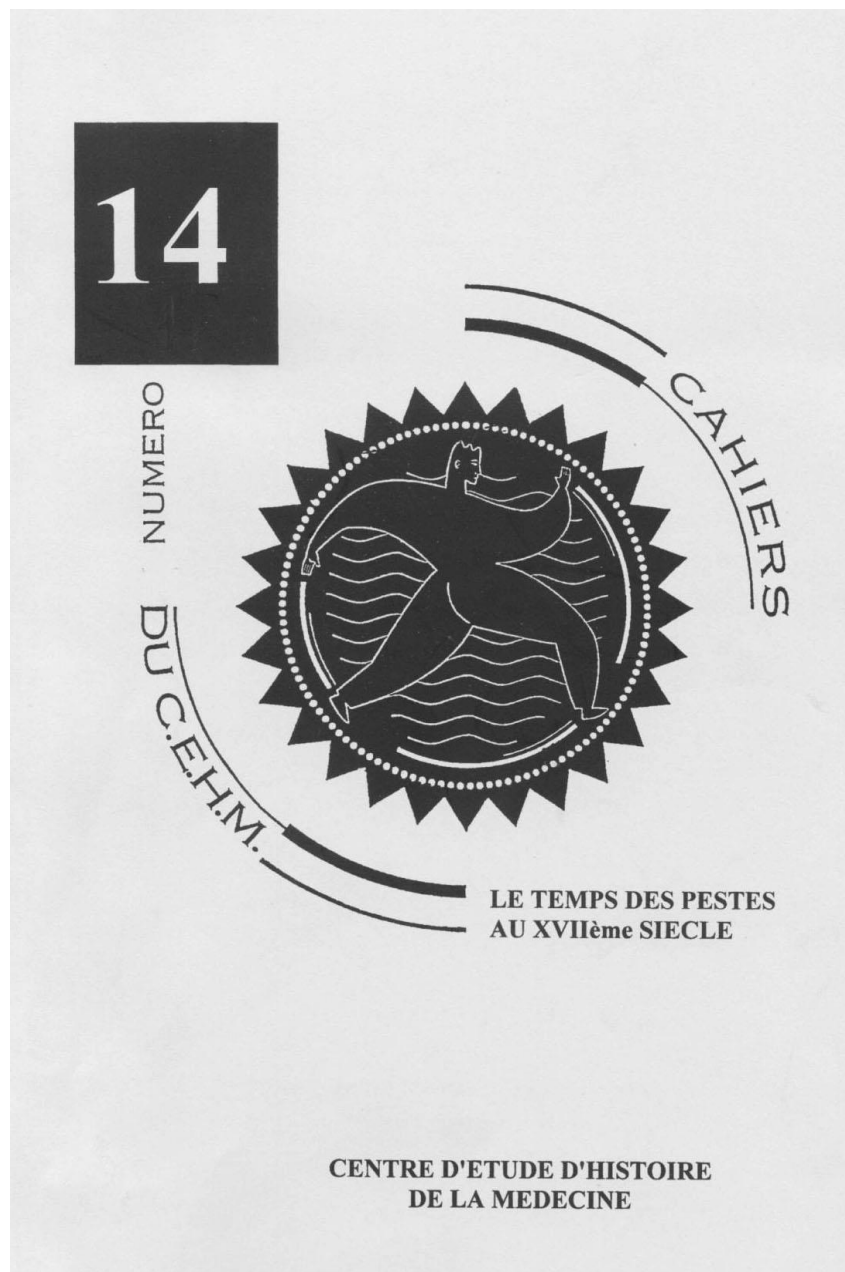


Didier FOUCAULT- Sylvie MOUYSSET

**ORDRE ET DESORDRE DE LA PESTE  
DANS LE MIDI TOULOUSAIN AU XVII<sup>e</sup> SIECLE**



Cahiers du CEHM, n° 14, 2006, p. 15-38

De 1347 à 1666, la peste a été le plus terrible fléau qui ait affligé l'Europe<sup>1</sup>. Concurrément aux guerres et aux famines, et souvent en étroite relation avec ces deux autres calamités, la contagion a opéré d'importantes ponctions humaines, ruinant en quelques semaines le lent progrès démographique réalisé au cours des décennies précédentes.

L'anéantissement brutal de larges strates de la population, et cela sur une grande échelle géographique, est un facteur majeur de la désorganisation de l'ordre fragile des sociétés d'Ancien Régime. De la cellule familiale à la cité, du travail des champs et des échanges quotidiens sur les marchés aux grands réseaux commerciaux qui irriguent le territoire, aucun cadre social relativement stable ne peut sortir indemne d'une telle commotion.

Spontanément, ce mal, qui fait presque inexorablement passer de vie à trépas quiconque en est atteint, entraîne des comportements individuels et collectifs guidés par la peur. A l'âge classique pourtant, instruits par trois siècles de cruelle expérience, les hommes ne se sentent pas totalement démunis face à l'épidémie : pour s'en préserver dans un premier temps, pour en limiter les effets dévastateurs ensuite, ils tentent désespérément de dépasser les réflexes primaires de panique, générateurs d'anarchie, pour imposer des mesures d'exception salvatrices. Destructrice de l'ordre habituel, la peste a donc créé de nouvelles et éphémères formes d'organisation sociale.

Phénomène universel, la peste et ses effets induits se manifestent selon une gamme très étendue de variantes régionales et locales. En prenant comme champ d'investigation un vaste Midi Toulousain, qui engloberait la Gascogne sur ses marges orientales, couvrirait le Quercy et le Rouergue au nord, le Lauragais et le Carcassonnais à l'est, pour longer la frontière espagnole dans le Comté de Foix, le Comminges et la Bigorre, et en synthétisant les résultats des nombreuses recherches réalisées depuis un siècle, cette étude se fixe un double objectif : brosser le tableau des traumatismes collectifs occasionnés par la peste au cours du dernier siècle de ses ravages et présenter les moyens mis en œuvre alors pour éviter le pire<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Parmi une abondante bibliographie, quelques ouvrages de référence en langue française sur le sujet : Frédérique Audouin-Rouzeau, *Les chemins de la peste. Le rat, la puce et l'homme*, Rennes, 2003 ; Jacqueline Brossollet, Henri Mollaret, *Pourquoi la peste ? Le rat, la puce et le bubon*, Paris, 1994 ; François Hildesheimer, *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, XIV<sup>e</sup> –XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1993 ; Jean Delumeau, Yves Lequin, *Les malheurs des temps*, Paris, 1987 ; M. Lucenet, *Les grandes pestes en France*, Paris, 1985 ; Jean-Noël Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays méditerranéens*, Paris-La Haye, 1976, 2 t.

<sup>2</sup> Principales études consacrées à la peste dans le Midi Toulousain au XVII<sup>e</sup> siècle : Perrine Fabre, *Cordes : une ville face à la peste*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Sylvie Mouysset, Université de Toulouse-Le Mirail, 2002 ; Henry Ricalens, *Prévention et traitement de la peste à Castelnaudary, du début du règne de François I<sup>er</sup> à la Régence*, Toulouse, Cahiers du CEHM, n°6, 1998 ; Cécile Montlivier, « La peste à Rabastens en 1631 », *Écho de Rabastens*, n°186 à 192, 1994-1996 ; Sylvie Mouysset, *La peste en Rouergue au XVII<sup>e</sup> siècle*, s. l., 1994 ; Jean-Louis Bonnet, « Vivre ou mourir à Carcassonne : la peste de 1628-1633 », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 1988, p. 93-105, 1989, p. 41-58 ; Roger Nougaret, *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez, de la grande peste à l'hôpital général (vers 1340-1676)*, Rodez, 1986 ; R. Noël, « La peste de 1628 en Rouergue », *Cahiers Rouergats*, n°5, 1971 ; Alain Soula, *La peste dans l'ouest du Haut-Languedoc de 1620 à 1660*, mémoire de maîtrise sous la direction de Bartolomé Bennassar, Faculté des Lettres de Toulouse, 1969, 3 vol. ; Lucile Bourrachot, « Le minutier des notaires de Figeac et l'histoire locale. La peste dans la région de Figeac au XVII<sup>e</sup> siècle. L'émigration vers l'Espagne », *Bulletin de la Société des études du Lot*, 1954, p. 233-242 ; Clément Tournier, « La peste de 1654 à Soueich en Comminges », *Revue de Comminges*, 1944, p. 30-50 ; J. Francez ; « Peste et cherté des grains en 1653 », *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, 143, p. 56 et s. ; François Marsan, « La



***Un bref passage : 1607-1608*** - La première, la moins grave, trouve son origine dans les pays de Loire et le nord-ouest de l'Aquitaine. En 1603, le mal se répand en Anjou, Poitou et Saintonge. Importé, semble-t-il, par deux écoliers de bonne famille qui infectent le quartier Saint-Germain où ils habitent, il se propage dans Bordeaux en mai 1604. Avec des rémissions, il reste présent dans la ville jusqu'en 1608.

La Garonne étant le principal axe de circulation de la région, les déplacements de marchands et de marins qui sillonnent le fleuve et sa vallée servent de vecteurs à la contagion. Au cours de l'été 1607, elle est signalée à Castelnau-d'Estrétefonds et Cadours ; début septembre à Grenade et Bruguières<sup>3</sup>. A Toulouse, enfin, où le premier cas est attesté par les chirurgiens qui ont pratiqué l'autopsie d'une femme demeurant rue Pargaminière et morte « sans avoir demeuré malade que deux jours ». Sa propagation en ville réussit à être contrôlée, aussi la contagion s'apaise-t-elle pendant l'hiver. Mais, dès le début du printemps, l'épidémie repart et conserve sa virulence jusqu'à l'été. Début octobre, avec un brin d'optimisme, les capitouls annoncent qu'elle a pris fin. En effet, quelques cas isolés se déclarent encore jusqu'en décembre, mais ce sont les ultimes soubresauts d'un mal qui s'éloignera de Toulouse et des pays environnants durant les deux décennies suivantes.

***Une terrifiante pandémie : 1627-1632*** - La seconde épidémie est, elle, une effroyable tragédie. Son extension géographique couvre une grande partie de l'Occident européen et sa durée est exceptionnelle : de 1626 à 1632. La période est très troublée. Sur le plan international, la guerre de Trente Ans ruine depuis une dizaine d'années le Saint Empire germanique, de la Bohême jusqu'à la Lorraine, avec des extensions en Suisse et en Italie du Nord. Fuite de populations, déplacements de troupes sur fond de misère et de famine, répandent la contagion. En traversant Lyon, les armées du duc de Mantoue y apportent la peste. Or la cité rhodanienne est le principal centre d'affaires du royaume. Des commerçants de tous horizons viennent s'y approvisionner. Pour rejoindre le Midi Toulousain, leurs convois traversent le Massif Central, soit par Le Puy, Rodez et Albi, soit par Aurillac, Figeac et Montauban. Hommes et colis transportent de précieuses marchandises, mais aussi d'invisibles germes qui vont semer la désolation tout au long du chemin. Le médecin Glacan, dans un traité contemporain, a reconstitué leur mortel itinéraire jusqu'à Toulouse :

Le premier, en effet, qui transporta la peste d'Auvergne à Figeac, vers la fin de l'automne 1627, fut un malheureux muletier qui entra à l'hôtellerie d'un certain Cleirac, où il arriva malade et passa de vie à trépas. La peste de ce muletier ne fut, au grand dommage de beaucoup, reconnue par aucun de

---

<sup>3</sup> Sur cette contagion, relativement peu étudiée dans la région, voir essentiellement J. Roucaud, *op. cit.*, p. 101 et s.

ceux qui l'avaient soigné, à savoir le médecin, le chirurgien et l'apothicaire jusqu'au moment où, à l'entrée de l'hiver, un mal insidieux éclata dans cette hôtellerie. Les localités voisines ne tardèrent pas à être infectées peu à peu par des mendiants auvergnats. Cependant quelques habitants des villes de Fons et Cajarc, qui venaient dans la susdite auberge de Cleirac, à Figeac, ayant regagné leurs villes natales, les infectèrent bientôt. L'été suivant, ce fut Villefranche, bientôt après Cahors, puis au commencement de l'automne suivant Moissac et enfin, au mois de septembre, cette Sainte Toulouse que la cruelle maladie commença à infecter<sup>4</sup>.

Grandes cités, bourgs et villages sont ainsi atteints de proche en proche. Profondément installée dans la région, la peste peut resurgir à tout moment, reprendre son cours vers d'autres localités et frapper celles qui croyaient s'en être débarrassées. Et cela pendant six années, scandées de brefs apaisements hivernaux, suivis de reprises printanières et de flambées estivales.

A ce facteur endogène s'ajoutent les conséquences de la guerre civile qui désole le sud de la France. De la Saintonge aux Cévennes, en traversant l'Aquitaine et le Haut-Languedoc, les armées royales sont engagées contre la révolte protestante. Louis XIII et Richelieu écrasent les Rochelais avant de partir assiéger Montpellier et Privas (1628-1629). Au centre de gravité de ce conflit : le Midi Toulousain, théâtre lui aussi d'affrontements car des soulèvements se produisent dans le comté de Foix et autour des bastions de Montauban, Castres, Mazamet ou Millau (1626-1628). A partir de Toulouse, Condé réprime la rébellion ariégeoise, avant d'envoyer ses régiments à Lavaur ou Albi pour déloger les religionnaires du Castrais et du pays Vauréen ; les régiments de Normandie, de Sainte-Croix, de Piémont, les compagnies du marquis de Fimarcon et du comte de Charlus, stationnés aux environs de Grenade-sur-Garonne, participent au dégât de Montauban ; d'autres font de même à Mazamet. Les armées protestantes, comme celles du duc de Rohan dans le Montalbanais et le Millavois, ajoutent leur lot de destructions. Enfin, pendant l'été 1632, la révolte de Montmorency porte une dernière touche au tableau pitoyable d'une contrée qui entrevoit alors la fin de l'épidémie. Tous ces pays subissent les méfaits du passage de troupes nombreuses. Le logement chez l'habitant de la soldatesque, vivant d'ordinaire dans une grande promiscuité et une absence totale d'hygiène, favorise la dissémination de l'épidémie au fil des cantonnements. A Saint-Porquier, le registre des sépultures consigne l'enterrement, en janvier 1629, de trois soldats morts de contagion<sup>5</sup>. Les craintes des populations et de leurs édiles s'expriment dans de nombreux documents, comme les délibérations de Verfeil qui déplorent d'avoir dû recevoir des « troupes catholiques [...] et aussi des soldats malades<sup>6</sup> ». Formées de mercenaires sans feu ni lieu et en attente de soldes aléatoires, ces hordes indisciplinées sont également très redoutées à cause des excès qu'elles occasionnent. On peut suivre leur marche en

---

<sup>4</sup> Traduction de J. Roucaud, *op. cit.*, p. 113.

<sup>5</sup> A. Soulat, *op. cit.*, t. I, p. 88.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

lisant les plaintes de leurs victimes. Ainsi, à Portet-sur-Garonne, où deux compagnies du régiment de Normandie ont pillé « une métairie et [ont] emporté une charrette qui servira à emporter les soldats malades<sup>7</sup> ». Près de Lavar, c'est une compagnie du régiment de Lescure dont « les soldats auroient encore desmolé une grande gerbière, où pourroit avoir environ mille gerbes de bled, mixture et avoine pour faire la litière et manger à leurs chevaux, ensemble quatre charretée de foin<sup>8</sup> ». Vols et réquisitions de récoltes, de bétail ou de moyens de transports privant de ressources bien des familles, les désordres économiques et sociaux que provoquent les armées laissent des marques durables après leur départ.

Désorganisés par la guerre, sensibles aux moindres aléas climatiques – au cours de l'été 1629, un fort « vent d'aultan », la grêle et les inondations de l'Agout détruisent les récoltes autour de Lavar<sup>9</sup> –, les travaux agricoles subissent également des perturbations liées à la peste et aux restrictions de circulation qu'elle entraîne. Alors que des masses de chômeurs sont à la recherche d'une maigre pitance, les employeurs de main-d'œuvre saisonnière trouvent difficilement des bras : les consuls du Bourg de Rodez se montrent intraitables en 1629 à l'encontre de leurs administrés tentés de se louer comme moissonneurs ou vendangeurs dans les exploitations des alentours. S'ils quittent la ville, ils ne pourront y revenir<sup>10</sup>.

L'on ne peut malheureusement pas espérer beaucoup de secours de l'extérieur car l'épidémie a paralysé le commerce. En temps de peste, les marchands trouvent portes closes à l'entrée des cités, tandis que les aubergistes des faubourgs, à l'image des « hostes de Saint Jacques, et autres » de Rabastens, se voient interdire « de loger ceux qui viennent de lieux infects<sup>11</sup> ». Les ponts, sont surveillés par des gardes ; ceux de Saint-Rome et de Millau, refusent ainsi tout passage aux muletiers d'Espalion chargés d'huile<sup>12</sup>. Les ports réglementent l'accostage des bateliers<sup>13</sup>. Les sacs de grains sont placés en quarantaine, privant les meuniers d'ouvrage, à l'instar du dénommé Terrets de Lavar qui dénonce que « depuis quinze jours que la dicte ville [...] est affligée de la maladie contagieuse personne ne va mouldre au dict moulin<sup>14</sup> ». La foire « de la demy caresme » de Rodez ne se tiendra pas, pas plus que la plupart des marchés de la région, « attendu l'injure du

---

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 87

<sup>8</sup> A. Vidal, « La contagion à Lavar... », *op. cit.*, p. 209 ;

<sup>9</sup> *Ibidem*.

<sup>10</sup> S. Mouysset, *op. cit.*, p. 95-96.

<sup>11</sup> C. Montlivier, *op. cit.*, n° 187.

<sup>12</sup> S. Mouysset, *op. cit.*, p. 94

<sup>13</sup> Ces mesures, si elles protègent les cités vivant du trafic fluvial, les pénalisent doublement : la limitation des importations les prive de marchandises nécessaires à leur subsistance et utiles à leurs activités artisanales, tandis que leurs produits n'ont plus de débouchés. A Rabastens, qui dépend du commerce sur le Tarn et la Garonne vers Bordeaux, les consuls hésitent à interrompre l'activité portuaire afin de maintenir certains approvisionnements et, surtout, l'exportation du vin. Cette dernière est d'autant plus difficile qu'à Langon, un bateau armé sur ordre de la jurade de Bordeaux interdit l'accès de la ville aux barques venant des régions infectées (cf. C. Montlivier, *op. cit.*, n° 187 ; Stéphane Barry, *La peste à Bordeaux sous l'Ancien Régime*, travail d'étude et de recherche en histoire moderne, Université de Bordeaux III, 1995-1996, annexes, vol. I, p. 54).

<sup>14</sup> A. Vidal, « La contagion à Lavar... », *op. cit.*, p. 205.

temps et de la maladie de la contagion qui aménasse de touz costés<sup>15</sup> ». Les quelques échanges qui subsistent se font à très hauts prix : en année commune, le sac de blé se négocie autour de trois livres à Villefranche-de-Rouergue, il coûte en moyenne cinq livres en 1629, sept livres en 1630 et jusqu'à huit livres en 1628 et 1631, précisément au moment où la contagion est la plus cruelle<sup>16</sup>. Comment peuvent nourrir leur famille « les artisans qui ont acoustumé de vivre du travail de leurs mains » et « se trouvent à présent sans occupation ny moyen de gagner leur vie<sup>17</sup> »?

L'équilibre précaire qui, en temps normal, maintient les classes populaires au-dessus du seuil de la survie est alors rompu : disette et famine relancent un cycle infernal de malheurs, au sein duquel la peste puise une énergie nouvelle en ces organismes affaiblis, privés de défenses immunitaires et devenus des proies faciles pour la moindre attaque infectieuse<sup>18</sup>. Ainsi, se lamente un noble rouergat dans son livre de raison :

En l'année 1631 Dieu visita son peuple de trois fléaux, de la peste qui fut presque de toutes les villes de France, de la guerre contre les rebelles de la religion prétendue réformée et de la famine qui fut si générale de toute la France que la plus grande partie des personnes mouraient de faim<sup>19</sup>.

Un autre témoin rapporte qu'en cette contrée, « la plupart des pauvres étaient contraints de manger les racines de la fougère et les orties et autres herbes sauvages, même les charognes mortes de la maladie<sup>20</sup> ». L'on appelle à l'aide aussi à l'autre bout de la région, à cause de « la disette et pauvreté générale du pays de Bigorre et autres lieux<sup>21</sup> ». Tandis qu'à Toulouse, l'auteur du *Narré de l'épidémie* s'indigne que les riches aient laissé périr les pauvres, qui arpentent les rues de la ville, tels des « morts-vivants » tout droit sortis d'un film de série B :

Je croy que tout ce petit monde est revenu des charniers et des cimetières, la couleur de leur tain, cette peau basanée, ces os mal emboités, ces membres desséchés, ces yeux enfoncés, ces estomacs pantelants nous faisoient croire que les trépassés commencent à pousser et reviennent en vie<sup>22</sup>.

---

<sup>15</sup> S. Mouysset, *op. cit.*, p. 95. Les citadins manquent ainsi des denrées nécessaires à leur survie. En 1628, après avoir expulsé les porcs de la cité, les consuls d'Albi interdisent l'entrée des veaux, bêtes à laines et oies (*cf.* A. Vidal, « La peste en Albigeois... », *op. cit.*, p. 174). En 1629, ceux de Bagnères-de-Bigorre et de Campan, de peur de favoriser l'infection de leur bourg au retour des marchands allés vendre le beurre à Toulouse, limitent l'exportation de ce produit, une ressource de premier ordre pourtant pour la vallée (*cf.* E. Lafforgue, *op. cit.*, p. 11-12).

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 41

<sup>17</sup> Ordre du parlement aux capitouls de Toulouse, 10 octobre 1628 ; cité par J. Roucaud, *op. cit.*, p. 128-129.

<sup>18</sup> De multiples manières la maladie se trouve favorisée par ce contexte de pénurie généralisée : ainsi, à Toulouse à la fin de l'automne 1628, déplore-t-on l'absence de charbon de bois pour chauffer les hôpitaux et les huttes des pestiférés. Les charbonniers des forêts des environs de Rieumes ne peuvent gagner la ville du fait des restrictions de circulation édictées dans les localités qui jalonnent la route (*cf.* J. Roucaud, *op. cit.*, p. 133).

<sup>19</sup> S. Mouysset, *op. cit.*, p. 40

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 38

<sup>21</sup> Requête des consuls de Lafitole au parlement de Toulouse (1630), d'après E. Lafforgue, *op. cit.*, p. 21.

<sup>22</sup> Cité par J. Roucaud, *op. cit.*, p. 168.

***Les derniers assauts de la peste : 1651-1654*** - A partir de 1633, la contagion cesse ses ravages. Deux nouvelles décennies de répit pour la région toulousaine. Toutefois, la menace rôde. En 1643, la peste est signalée à Montpellier ainsi qu'à Limoges. En 1645, elle atteint Bordeaux et y reste jusqu'en 1648 ; mais son ampleur y est limitée. En 1649, la Catalogne et Marseille sont frappées à leur tour. En 1650, on la diagnostique à Limoux et, en novembre 1651, à Toulouse. Déjà, elle sévit dans le Bas-Languedoc (Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne, Béziers...) et le Rouergue. En 1652, elle est attestée dans les faubourgs de Cahors, puis, l'année suivante se répand dans la cité lotoise. Alors qu'Agen, Montauban, Malause et Castelsarrasin affrontent l'épidémie, Moissac ou Cordes réussissent à s'en préserver.

Parmi les facteurs aggravants, les troubles politiques et la guerre. Avec la révolte de l'Ormée (1653), la Fronde connaît ses derniers soubresauts à Bordeaux et en Guyenne. La Gascogne constitue une base arrière de la contre-offensive royale. Auch, où sont cantonnés jusqu'à vingt régiments entre 1652 et 1655, est touchée par la peste en 1653<sup>23</sup>. Le conflit contre l'Espagne qui dure depuis 1635 et mobilise d'importantes armées en Catalogne est une autre source d'inquiétude pour les populations. De fréquents convois de troupes sillonnent les axes de la Garonne, de l'Arize et les routes des Pyrénées. En janvier 1654, le curé de Soueich, est obligé de reporter la neuvaine de la seigneuresse du lieu, morte de la peste, « pour les troubles de guerre, la terre trébuchant et ne voyant que des soldats s'acheminant vers la vallée daran ». En qualifiant 1654 d'« an de misère, famine, peste et guerre, tout ensemble et à la fois », le prêtre rappelle qu'un tel contexte engendre une crise économique et de graves problèmes de subsistance<sup>24</sup>. Comme Toulouse, où « la ville se trouve dépourvue de bledz » pendant l'été 1652<sup>25</sup>, de nombreuses cités connaissent la pénurie alimentaire.

La contagion et sa traîne de malheurs affligent la région jusqu'à l'hiver 1654-1655.

Dans la quasi-totalité du Midi Toulousain cette épidémie a été généralement ressentie avec moins d'intensité que la précédente. A une exception cependant : les Pyrénées centrales et leur piémont. La maladie y arrive d'Espagne par la Bigorre dès 1652. Transportée par un marchand malade, elle se répand rapidement dans les vallées de Barèges et du Lavedan. Elle touche Asté, Campan et Bagnères à l'été 1653, ravage la vallée d'Aure (Arreau, Cadéac) et pousse ses méfaits jusque dans le haut Larboust, le Comminges et le Comté de Foix (Tarascon, Arnave). Plus au nord, elle atteint Tarbes en février-mars 1654 et se porte sur Castelnau et la Rivière-Basse. A l'intérieur de cette zone durement touchée, quelques localités sont épargnées comme Lourdes, qui

---

<sup>23</sup> Voir notamment P. Lafforgue, *Histoire d'Auch* (1851), Paris, 1990, p. 259 et s.

<sup>24</sup> Cf Tournier, *op. cit.*, p. 35.

<sup>25</sup> Procès-verbaux du Conseil de santé, cités par Marguerite-Marie Shibano, « Arnaud Baric, missionnaire apostolique : un prêtre toulousain en guerre contre la pauvreté, la peste et les Jésuites (vers 1607-1668) », *Annales du Midi*, 182, 1988, p. 163.



s'est coupée du monde en détruisant volontairement le pont sur le gave ; ou Madiran, vers où se réfugient quelques notables des cités infectées<sup>26</sup>.

La peste de 1651-1654 est la dernière qui se soit abattue sur cette partie du royaume.

L'épisode de 1665-1666 n'a en effet pas de répercussions dans le Midi. Seules les régions du Nord, l'Angleterre et les Pays-Bas en sont désolés. La peste n'est plus ensuite considérée comme endémique dans l'ouest européen. 1720 est un accident : l'importation du germe par la mer et la non observation des mesures de protection par les autorités du port de Marseille en sont la cause. Grâce à un confinement rigoureux, les principales victimes se sont concentrées dans la ville et, pour une moindre part, en Provence. L'émotion a cependant été vive dans les contrées voisines. Des précautions très strictes ont été édictées par l'intendant de Montpellier, empêchant toute propagation jusqu'au Haut-Languedoc et l'Aquitaine.

### **Des crises démographiques déstructurant profondément l'ensemble du corps social**

*Une hécatombe pour les communautés touchées* – La première des conséquences démographiques de la peste – la plus spectaculaire et la plus douloureuse – est la soudaine augmentation de la mortalité.

Parmi une infinité de témoignages de la même veine, celui d'un Carcassonnais, conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque municipale. Carcassonne, rappelons-le, est une ville double : la Cité, ceinte de ses célèbres remparts médiévaux, et la ville basse ; deux entités inégalement frappées par le mal :

Le dernier jour du mois d'août 1629, nous fûmes visités de ce fléau de peste et fut apporté par un nommé Cathella, avocat revenant de Mirepoix où la contagion était. Durant les mois de novembre et décembre fut la plus grande mortalité. Car durant iceux, il mourut plus de 600 personnes et, jusqu'à ce jourd'hui, 6<sup>e</sup> de mars 1630, il est mort 1895 personnes.

[...] Chose admirable aussi que tous ceux qui sont morts n'est rien que pauvres artisans, sans qu'aucuns magistrats, avocats, notaires, procureurs, bourgeois, marchands sont morts ni blessés du mal, ni prêtres, cordeliers, prédicateurs, carmes, augustins, mercedaires et jésuites sont morts aucuns ni blessés, fors Mosen Amiel, prêtre, qui mourut dans l'officialat.

Voilà pour la ville basse, où réside l'auteur anonyme : près de 1900 morts en quelques six mois, soit une moyenne de plus de dix disparitions par jour. Essentiellement des gens du peuple ; ce qui n'affecte pas outre mesure le bon bourgeois qui tient la chronique ! Dans la Cité, en

---

<sup>26</sup> Voir notamment les études citées d'A. Duffourc, Fr. Marsan et E. Lafforgue.

revanche, le mal a été plus précoce et plus meurtrier, s'abattant cette fois sans discrimination sur l'ensemble de la population :

La contagion fut portée en Cité par un nommé le Provençal, jeune homme qui [...] alla quérir une jeune femme débauchée qui était sortie de Narbonne [...]. Cela fut environ le 15<sup>e</sup> de mai 1629 où la dite maladie fut extrêmement cruelle car au mois d'août seul, il y mourut plus de 350 personnes. Bref, jusqu'à la fin d'octobre et quelque peu de novembre, il ne demeura personne vivant dans la dite Cité et aux Lices. Les quatre consuls y moururent [...]. L'on y fait état que dans la dite Cité, Lice [...] il y est mort plus de 2146 personnes<sup>27</sup>.

La précision des chiffres – 1835, 2146 morts – semble attester qu'ils sont tirés de sources de comptabilité fiables. Il était, en effet d'usage, en temps d'épidémie, de tenir un décompte journalier des décès. Pour les autorités municipales, ces statistiques étaient utiles. Elles permettaient de suivre la progression de la contagion et de prendre les mesures les plus appropriées. Précisons que l'information ne concerne ici que 1629 et 1630, car l'épidémie a fait un retour à Carcassonne en 1631. Elle a été moins meurtrière, mais les données chiffrées manquent.

L'on ne dispose pas toujours d'évaluations bien solides des conséquences de la peste dans une ville. Sous le coup de l'émotion, bien des témoins amplifient les chiffres, à l'instar du curé d'Hagedet-Héchac en Rivière-Basse, pour qui, dans sa paroisse sur les « cinq partyes les trois du peuple est mort de ce fléau-là » en 1653-1654<sup>28</sup>. Que penser des 6-7 000 victimes dénombrées par Glacan à Toulouse au cours les sept premiers mois d'épidémie en 1628-1629<sup>29</sup>? Et des 10-12 000 morts de faim du *Narré de la peste* de 1630-1631<sup>30</sup>? Ou bien des 80 000 citadins décédés à cause de la contagion entre 1628 et 1631, selon un très officiel rapport de l'intendant aux Etats du Languedoc, pourtant établi à partir des registres des capitouls<sup>31</sup>? La réalité des phénomènes n'est pas en cause, mais leur ampleur? Alors que selon les plus sérieuses estimations, la capitale provinciale comptait aux alentours de 40 000 habitants au XVII<sup>e</sup> siècle! Pour avoir des informations rigoureuses, les historiens ont recours aux registres paroissiaux que les curés devaient tenir bien à jour. Ils contiennent la liste quasi exhaustive des baptêmes, mariages et sépultures. Beaucoup de ces documents ont disparu depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Il en subsiste cependant suffisamment dans les dépôts d'archives pour disposer de séries non lacunaires, se prêtant à une étude plus fine de la mortalité en temps de peste.

---

<sup>27</sup> *Manuscrit anonyme*, B. M. de Carcassonne (Ms n°1), cité par J.-L. . Bonnet, *op. cit.*, p. 104.

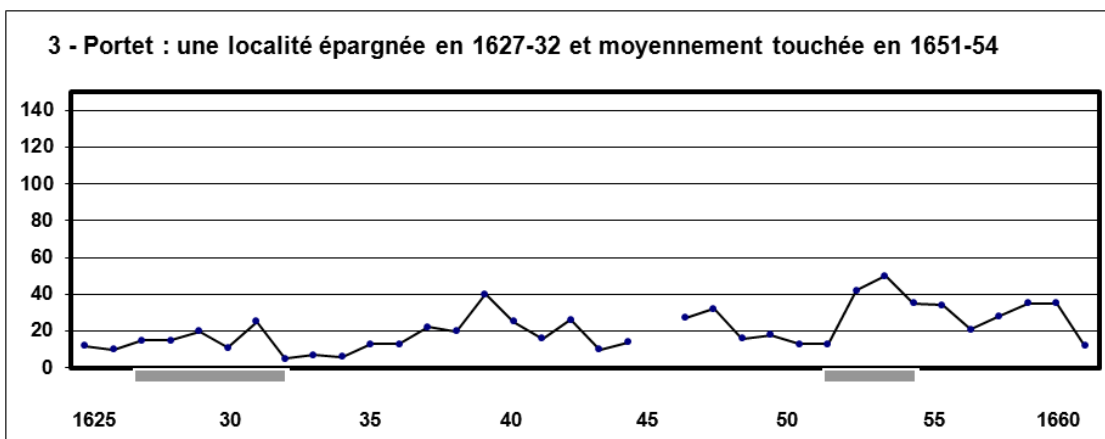
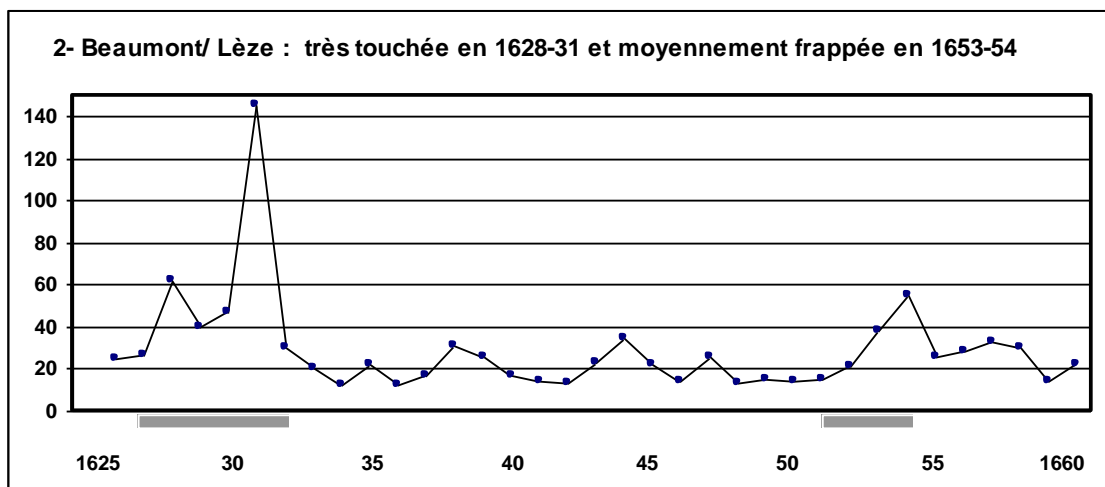
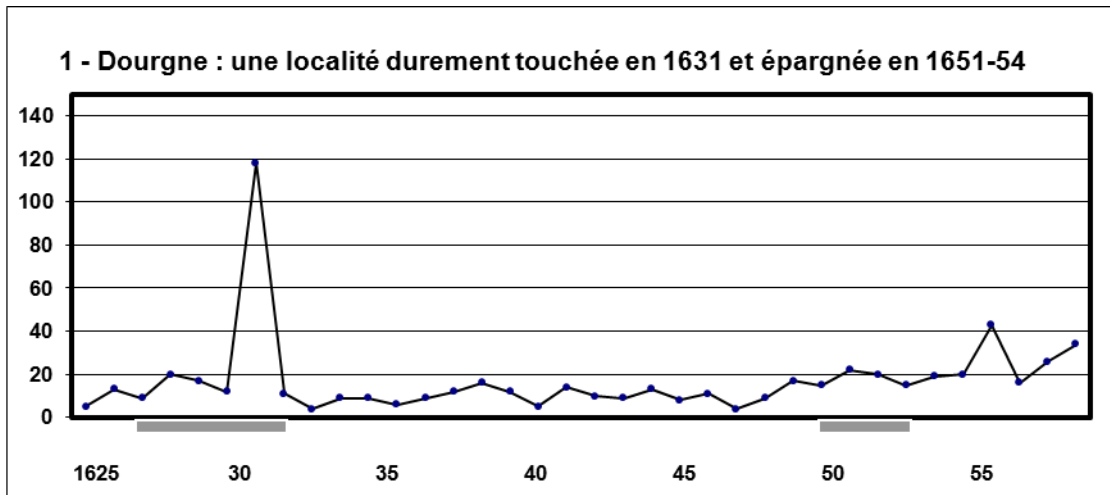
<sup>28</sup> E. Lafforgue, *op. cit.*, p. 56.

<sup>29</sup> J. Roucaud, *op. cit.*, p. 218

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 108. Il est vrai qu'il faudrait ôter les quelques 10 000 victimes de l'inondation de 1634! Mais là encore, quelle est la fiabilité de cette estimation?

<sup>31</sup> *Ibidem*, p. 217.

Trois graphiques, extraits des recherches d'Alain Soula<sup>32</sup>, permettent d'illustrer la diversité des cas de figure que l'on rencontre sur le terrain. Ils représentent la mortalité entre 1625 et 1660 dans trois bourgades de taille comparable, avec des populations qu'on peut situer entre 700 et 900 habitants : Dourgne, proche de Castres, au pied des contreforts du Massif Central, Beaumont-sur-Lèze, à une trentaine de kilomètres au sud de Toulouse, et Portet-sur-Garonne, aux portes de la cité languedocienne.



<sup>32</sup> A. Soula, *op. cit.*, t. II, vol 3, p. 83 et 84.

A Dourgne (graphique n°1), la peste sévit pendant quelques mois en 1631. La courbe traduit cette hécatombe par un pic qui constitue l'accident majeur de toute la période étudiée. Alors qu'en année commune, le prêtre enregistre environ une douzaine de décès, brusquement, le total des longues listes de mises au tombeau s'élève à 118 : près de dix fois plus, certainement un habitant sur cinq ! Sur le plan humain et social, la petite cité mettra des années à surmonter le traumatisme ; heureusement le dernier du genre dans son histoire.

A la même époque, Beaumont-sur-Lèze connaît une situation encore pire (graphique n°2). En 1628, une première contagion s'abat sur la communauté : une soixantaine de morts, trois fois plus qu'en temps normal. Les deux années suivantes, le mal semble comme tapi dans le bourg, présent mais avec des effets moins virulents : plus de quarante décès à chaque fois cependant. Cela compterait beaucoup dans la mémoire collective, si en 1631 un terrible retour de la peste ne fauchait en quelques mois près de 150 personnes. Avec autour de 300 morts en quatre ans, ce sont probablement 40% de la population qui ont été anéantis. Une longue période d'épouvante pour les Beaumontois, culminant par un véritable massacre. Il n'est pas certain qu'en 1650, Beaumont ait retrouvé sa population des années 1620. Comble de misère, l'épidémie, qui hante à nouveau le Midi Toulousain, se porte encore sur le bourg. Certes, comme dans la plupart des cités, elle est moins foudroyante. Elle s'achève tout de même par un total d'une centaine de victimes, un habitant sur sept, à peu de choses près.

Portet a eu un peu plus de chance car ce gros village de banlieue a été ignoré par la peste entre 1627 et 1631 (graphique n°3). Un îlot miraculé au milieu d'un océan de désolation. Et même si la seconde épidémie ne l'épargne pas, les générations qui ont traversé ce tiers du siècle peuvent s'estimer chanceuses. La forme de la courbe entre 1652 et 1655 appelle quelques remarques. Pas de ces « clochers de peste », chers aux démographes et fréquemment observés entre 1627 et 1632, mais un bossellement assez marqué. Il dépasse les 40 décès les deux premières années et reste proche de ce seuil les deux suivantes. La peste est pourtant alors en train de s'éloigner de la contrée. L'explication de cette surmortalité prolongée est probablement à chercher dans les conséquences indirectes de la contagion, la famine principalement et son cortège de maladies secondaires.

Les renseignements tirés de l'étude des statistiques complètent les descriptions apocalyptiques des témoins, mais ils y ajoutent quelques précieuses nuances. Ainsi, alors qu'elle prend l'allure d'une pandémie, la peste ne touche pas avec une égale violence tous les endroits d'un même secteur. Des circonstances locales – une salutaire conjonction de chance et de judicieuses précautions – font éviter le pire à certains, bien qu'ils soient relativement voisins de foyers d'infection : tel est le cas, en 1627-1631, de Portet peu éloigné de Toulouse comme de

Beaumont ; ou de Dourgne en 1651-1654. Ils permettent également de quantifier l'intensité des catastrophes, opération quasi impossible à partir de récits subjectifs tirés de correspondances privées ou de rapports officiels rédigés au milieu d'une atmosphère dantesque.

Ils autorisent, également des comparaisons interrégionales. Du point de vue de la mortalité, les pestes des années 1630 et 1650 ressemblent dans le Midi Toulousain à ce que l'on constate dans les autres régions où elles ont été étudiées ; avec notamment une diminution sensible du degré de gravité d'une contagion à l'autre. Ce qui a valeur générale souffre pourtant des exceptions, car l'étude des registres paroissiaux confirme, par exemple, la virulence particulière de l'épisode des années 1652-1654 dans le Pyrénées centrales. Ainsi à Soueich, le *Cahier des défunts* enregistre 9 morts en 1649, 10 en 1650, 13 en 1651, 15 en 1652, 39 en 1653, 139 en 1654. Ensuite, tout redevient normal : 9 décès en 1655 (dont 4 de peste jusqu'au 15 mars), 5 en 1656 et 7 en 1657<sup>33</sup>.

Enfin, malgré leur froideur apparente, les chiffres et les courbes révèlent des réalités humaines et sociales plus profondes, moins bien perçues et souvent ignorées par les chroniqueurs, trop éblouis qu'ils étaient par le spectacle cruel des agonies et des tombereaux de cadavres jetés dans les fosses communes.

***La baisse de la natalité et de la nuptialité*** – Il faut pour cela ne pas se contenter des données relatives aux décès, mais étudier parallèlement deux autres séries chiffrées tirées des registres paroissiaux : celles des baptêmes et des mariages. Les courbes se rapportant à Bélesta, à une trentaine de kilomètres à l'est de Foix, entre 1626 et 1637, sont très éclairantes à cet égard (graphique n°4)<sup>34</sup>.

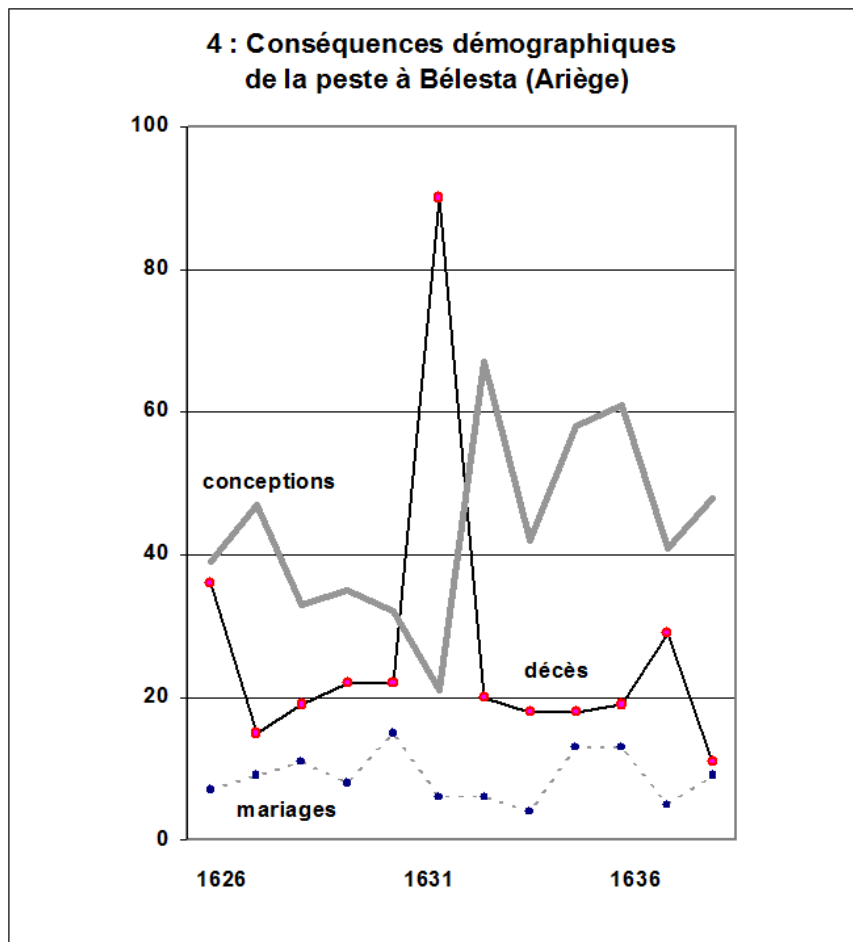
Passons rapidement sur la forte croissance de la mortalité en 1631 – de 20 décès en année commune à près de 90 –, la comparaison avec Beaumont ou Dourgne s'impose immédiatement et n'appelle pas de nouveaux commentaires. Examinons plus attentivement les conceptions<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Le document, très bien tenu par le curé, comporte de nombreux détails qui permettent de rattacher cette mortalité exceptionnelle à la peste. La présence de bubons est souvent signalée, comme pour Françoise Mathe, « blessée de la peste à l'émontoire de la cuisse », ainsi que d'autres symptômes, tels ceux de Barthélemy Dencausse, « blessé en son col de charbons et couvert de pourpre noir ». D'autres notations témoignent du désarroi des populations. Ainsi y apprend-on que Gaudens Burgalat, âgé de dix ans, a été « porté par ladite Jeanne sa mère sans ordre de funérailles au coing du cimetière » ; ou que Jeanne Cazenave, affaiblie par le mal et perdant son chemin dans la nuit, a été retrouvée morte dans la campagne plusieurs jours après, « les oyseaux avoient desja bequetté son visage » (Cl. Tournier, *op. cit.*, p. 42-47). Les données chiffrées de Soueich se trouvent confortées par les graphiques d'Alain Soula sur la mortalité à Arnave et Tarascon-sur-Ariège (*op. cit.*, t. II, vol 3, p. 86).

<sup>34</sup> Graphique repris d'Alain Soula, *op. cit.*, t. II, vol. 3, p. 64.

<sup>35</sup> Rappelons qu'en respectant un minimum de précautions méthodologiques, les historiens démographes considèrent que l'enregistrement des baptêmes permet d'évaluer le nombre des naissances d'une paroisse avec une marge d'erreur tout à fait acceptable. Il est également possible de déterminer, à quelques jours près, la date de naissance d'un enfant : dans les sociétés d'ancien régime, où la mortalité puerpérale était très élevée et les inquiétudes sur le salut de l'âme des bébés très forte, la coutume voulait en effet qu'on baptisât le nouveau-né dans les heures, au plus tard dans les jours, suivant l'accouchement. Sur cette base, par une simple soustraction de neuf mois, il est aisé de calculer la date de conception de l'enfant. Ce décalage dans le temps présente l'avantage de mettre en relation un contexte particulier (ici, la présence d'une épidémie meurtrière) avec des comportements révélateurs d'états d'esprit collectifs (celui des couples face à la procréation, par exemple).



Avant l'arrivée de la peste, 40 enfants environ sont conçus à Bélesta annuellement. Mais dès 1628, alors que la maladie désole déjà le reste de la contrée, le nombre de conceptions diminue. Au plus fort de la contagion, en 1631, la courbe s'infléchit encore plus : un pic inversé constitue une sorte de pendant de celui – plus marqué – des décès. Le même constat peut être réalisé dans la plupart des villes qu'on peut étudier dans la région. Il confirme une donnée de portée générale : à l'idée qu'ils risquent d'affronter les épreuves douloureuses d'une épidémie, les couples hésitent à faire un enfant. Aux moments les plus éprouvants, soit par abstention volontaire, soit parce qu'un des conjoints a succombé, le niveau des conceptions est au plus bas, pratiquement la moitié de celui des années communes dans l'exemple de Bélesta.

Quant à la nuptialité, elle est aussi à mettre en corrélation avec la présence de la maladie dans la cité. Par choix délibéré, les fiancés et leurs familles préfèrent reporter une décision engageant aussi fortement l'avenir que le mariage. A ces raisons psychologiques, s'ajoute là encore le décès de nombre de promis et de promises.

***La recomposition du tissu familial après l'épidémie*** – Le passage de la peste est un facteur majeur de désorganisation sociale et en premier lieu de la cellule de base de la communauté d'habitants, la famille.

Henry Ricalens, qui s'est penché avec attention sur les papiers privés du marchand moissagais Pierre Hérault, nous permet d'illustrer la déstabilisation d'une famille durement endeuillée par la peste. Prudent, Pierre s'est tenu à l'écart de sa ville au plus fort de l'épidémie, laissant la conduite de ses affaires à son fils aîné, Antoine. Mais en août 1631, celui-ci décède, suivi peu après du neveu de Pierre, prénommé aussi Pierre. En septembre, son beau-père les suit dans la tombe, puis, en décembre, sa nièce par alliance, Anne Bouret, veuve de Pierre. Cette dernière laisse deux orphelins. Le grand-oncle se voit alors confier la tutelle des enfants par le juge, mais les relègue avec leur nourrice dans une cabane au fond du jardin de leurs parents défunts. Ils y resteront une quarantaine de jours, avant d'être autorisés à regagner le logement familial préalablement désinfecté ; à condition toutefois d'y demeurer encore confinés plusieurs semaines<sup>36</sup>. Que devinrent les bambins ? On ne sait, car dès l'année suivante Pierre Hérault, ayant dépassé l'âge vénérable de soixante-dix ans, rendait l'âme à son tour.

L'hébétude et le désarroi des survivants pendant l'hécatombe laissent cependant rapidement la place à un intense désir de vivre et de donner la vie. La courbe des conceptions à Bélesta en porte un remarquable témoignage en révélant un redressement spectaculaire de la natalité sitôt après le passage de la peste, lorsque la situation semble redevenir normale : un record de 68 conceptions en 1632 contre un étiage d'à peine 20 l'année précédente. Un vent salubre de libération balaye alors le corps social ; une variante, façon Grand siècle, du *baby-boom* qui a suivi le second conflit mondial. Pendant plusieurs années, cette forte croissance naturelle permet au village de compenser les pertes de 1631 et de retrouver sa population d'avant la catastrophe.

La courbe de la nuptialité enregistre elle aussi cette tendance. Les cicatrices morales de l'épidémie refermées, les unions différées peuvent enfin se conclure. De nouveaux couples se forment et reconstituent le tissu d'une la famille conjugale. Avec un petit décalage dans le temps toutefois, qui s'explique notamment par le remariage de veufs et de veuves. A cause des pestes – et des autres accidents démographiques – les sociétés anciennes recèlent ainsi un nombre élevé de familles recomposées, mêlant autour du mari, de son épouse et de leur commune descendance, les enfants de premiers lits n'ayant pas succombé à l'épidémie.

---

<sup>36</sup> Henry Ricalens, *Moissac sous l'Ancien Régime : la cité et les hommes. L'éclairage d'un fonds familial et des documents publics*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1995, p. 430. Voir du même auteur : *Moissac, du début du règne de Louis XIII à la fin de l'Ancien Régime*, Toulouse, 1994.

## II – DES MESURES D’EXCEPTION POUR CONJURER LE MAL

Attentifs au « bruit populaire » d’une mort annoncée par messagers et voyageurs, les consulats n’attendent pas les premiers signes de l’épidémie pour prendre les mesures qui s’imposent<sup>37</sup>. Lorsque la peste frappe aux portes de la ville, celles-ci sont déjà fermées et gardées, à moins que les édiles n’aient décidé – comme à Sauveterre-de-Rouergue en 1628 – de « ne donner vent de ce désordre » et nier le mal, afin de ne pas affoler les habitants<sup>38</sup>. Cette attitude dictée par la négligence ou bien plutôt par la paralysie du désespoir n’est pourtant pas celle de la majorité des communautés<sup>39</sup>.

L’ordre nouveau de la peste prend alors la forme d’un véritable état de siège, dominé par une poignée d’hommes de bonne volonté. Ceux-ci sont restés en ville par devoir, mais aussi pour veiller au grain, car les dangers de désordre en tous genres – vols, pillages, révoltes sur fond de maladie et de famine – sont particulièrement à craindre en ces temps où l’ire divine décoche ses flèches sur un peuple sans arme.

### Ordre politique et sanitaire : l’état de siège

Extraordinaire, la situation nécessite la maîtrise de moyens humains et matériels nouveaux. La rupture des principales relations commerciales, l’organisation de l’enfermement de la ville dans ses murs – ravitaillement, prise en charge des malades, mise en quarantaine des infectés qui ont fréquenté des pestiférés – tout ceci dépend d’un petit groupe très bien organisé en deux structures distinctes : un organe politique, le nouveau conseil de ville, qui a reçu les pleins pouvoirs de la part des institutions de tutelle, et un organe sanitaire, le bureau de santé, composé d’hommes de l’art et d’un certain nombre d’exécutants, chargés du maintien de l’ordre.

---

<sup>37</sup> L’expression « bruit populaire », qui traduit bien cette idée de circulation de la rumeur précédant toujours la maladie, est extraite des archives de Cordes, A.D. du Tarn, 69 Edt BB68, juin 1661. Voir P. Fabre, *op. cit.*

<sup>38</sup> « Le 15 Avril, veille des Rameaux à la susdite femme morut une fille et pour ne donner vent de ce désordre a nous voisins mesmes qu’il y avait des plus apparens abitans qui estaient obstinés que ce n’estait rien, on l’ensevelit comme de costume et mesme on conseillait au peuple d’assister à ses funérailles » (P. de Buisson, *La peste de 1628 à Sauveterre de Rouergue*. Une copie du manuscrit est conservée à la Société des Lettres de l’Aveyron).

<sup>39</sup> À Toulouse, un jacobin de Cahors est retrouvé mort à l’hôtellerie de la Couronne, le 19 août 1628. Après avoir été visité deux fois par les chirurgiens de la ville sur ordre des capitouls, ces derniers préviennent le président du parlement Caminade. Celui-ci décide alors de faire ensevelir le clerc étranger « de nuit hors la présente ville près l’esglise Saint-Alby et qu’à ces fins pour porter ledit corps, il seroit prins troys corbiaux » qui, par ailleurs, désinfecteront l’hôtellerie et brûleront les hardes du défunt, avec le lit et les meubles de sa chambre. Alors que tout était donc fait pour garder la plus grande discrétion sur cette affaire, l’inhumation fut troublée par un incident fâcheux : « Pendant le temps qu’on portait ce corps à la sépulture, dit le Père Gabriel de Saint-Nazaire, il faisait un grand orage et un vent fort violent. Ce feut par la violence de cet orage ou par le peu de soin des corbeaux que le chaperon noir de ce frere se détacha de sa teste et tomba par terre. Une pauvre femme le trouva le lendemain matin, le ramassa et le porta dans sa maison pour s’en accomoder à cause de sa pauvreté ». Elle en mourut, ainsi que tous ceux qui avaient malheureusement touché le chaperon infecté. Les citations du texte du Père Gabriel de Saint-Nazaire sont extraites de J. Roucaud, *op. cit.*, p. 119-120.



***Des hommes nouveaux à la tête de la ville*** – Lorsque les consuls prêtent serment, ils promettent, entre autres choses, de ne point abandonner la ville en cas d'épidémie. Mais le plus souvent, face à la mort annoncée, ceux-ci oublient leur engagement et vont respirer un air plus pur, loin des miasmes de la peste. Ce sont donc des hommes nouveaux qui prennent les rênes du consulat. À Villefranche-de-Rouergue, sur quatre consuls ne reste que le second, Jean Rous, qui organise le maintien de l'ordre, avec l'appui du parlement de Toulouse, en l'absence des membres du présidial qui sont tous partis aux champs. À Carcassonne, il en est de même, avec Antoine de Russon, modeste consul qui prend à cœur de sauver sa communauté, sans en attendre le moindre remerciement, au moins sur le moment. À Cordes, c'est Pierre Rest qui joue également ce rôle, alors que la bastide est aux prises avec le mal qui répand la terreur<sup>40</sup>. Ces hommes neufs appartiennent plus souvent que d'ordinaire à la gent médicale : à Conques, les trois consuls nommés en 1630 sont médecin, apothicaire et chirurgien ; deux précautions valent mieux qu'une ici, pouvoir et savoir doivent assurer la survie de la communauté. Les nouveaux consuls prennent avis auprès de conseillers politiques qui les soutiennent dans la mission extraordinaire de « pourvoir a la seureté de la ville<sup>41</sup> ».

En tout, une douzaine d'hommes règlent les affaires de la communauté : garde, police, sûreté, conservation de la cité, tels sont les maîtres mots de la délégation de compétences dont ils font l'objet. Le conseil de ville, pourvu des pleins pouvoirs – civil, militaire et judiciaire –, devient un véritable comité de salut public. René Baehrel, comparant le temps de l'épidémie à celui de la Terreur, explique une telle situation par « le danger que courait la collectivité : toujours en pareil cas, les dirigeants sont amenés à concentrer les pouvoirs, à restreindre la liberté individuelle ou la liberté économique, à instituer des tribunaux d'exception [...]. Ces moyens de gouvernement, on les retrouve dans la cité infectée. Il n'est pas toujours possible de dire comment ils sont nés, mais il n'est peut-être pas sans intérêt de montrer qu'ils existèrent<sup>42</sup> ».

***Des mesures exceptionnelles prises par le bureau de santé*** – Avec le conseil, le bureau de santé organise le volet sanitaire du maintien de l'ordre social.

Messieurs les consuls assemblèrent un conseil général, lequel sur mes propositions a ordonné un conseil de santé, et fit la nomination de huit personnes, deux conseillers, deux advocats, deux bourgeois, deux procureurs, lesquels changeroit tous les quinze jours afin que chacun fit son tour.

---

<sup>40</sup> P. Fabre, *op. cit.*, p. 93 et s.

<sup>41</sup> A.D. de la Haute-Garonne, B 487, Ordonnance du parlement de Toulouse aux consuls de Villefranche, juillet 1628, f° 221.

<sup>42</sup> R. Baehrel, « Epidémie et Terreur », *Annales historiques de la Révolution française*, 1952, p. 351-360.

Ces huit personnes avec Mr le juge mage et consuls doivent décider toutes les affaires de police avec plain pouvoir<sup>43</sup>.

Émanation du pouvoir légal, désigné et renouvelé régulièrement par les consuls, la constitution du bureau de santé reflète la représentation élitiste traditionnelle de la gouvernance urbaine. Durand de Monlauseur, médecin villefrancois auteur d'un traité de peste, souligne – « sur mes propositions » – les compétences partagées du bureau avec l'ensemble des médecins restés en ville. L'un des premiers soucis du conseil de santé est d'ailleurs de passer contrat avec médecins, apothicaires et chirurgiens « estrangiers<sup>44</sup> », ceux de la communauté ayant aussi « troussé bagage », malgré l'interdiction qui leur en a été faite, comme à Toulouse en 1652<sup>45</sup>. Sous le commandement conjoint des politiques et des praticiens, le capitaine de santé, autre personnage clé de la ville infectée, exécute les décisions prises et se porte garant du maintien de l'ordre, grâce à une escouade de soldats recrutés pour ce faire et rémunérés à l'aune des risques encourus.

### **Ordre social : chacun à sa place et place nette**

**« Pour n'avoir de la peste le dard, fuis tôt, va loin, retourne tard »** – « Le 6 février [1630] a esté recogneu le mal de contagion à Rodez a cause de quoy plusieurs ont troussé bagage et s'en sont fuitz<sup>46</sup> ». À Rodez, comme à Bordeaux, Marseille, Milan ou Toulouse, l'instinct de survie commande la fuite. Les ursulines de Carcassonne ont été respirer un air plus pur à Villalier, accueillies par l'évêque<sup>47</sup>, tandis que les gens du présidial ont trouvé refuge à Trèbes. « Le départ des notables est aisé à constater », remarque Jean-Louis Bonnet et leur migration est lisible dans les registres de notaire<sup>48</sup>. D'après Madame de Mondonville, il en est de même à Toulouse : « Toutes les personnes de qualité et toutes celles qui avoient de quoy se nourrir sortirent de la ville. Il n'y demeura que les pauvres familles, les pauvres artisans et le reste du menu peuple<sup>49</sup> ». Pour ces derniers, qui n'ont pas la chance de disposer d'une villégiature, le choix est difficile : certains partent à quelques lieues de la ville, où ils bâtissent des cabanes de fortune, « huttes » de

---

<sup>43</sup> Durand de Monlauseur, *Manifeste de ce qui s'est passé en la maladie de la peste à Villefranche-de-Rouergue avec quelques questions curieuses de cette même maladie*, Toulouse, Colomiès, 1629, p. 17

<sup>44</sup> Certains sont envoyés chercher fort loin, tel N. Glacan ; à Toulouse, c'est un médecin irlandais qui propose ses services en 1628 (cf. J. Roucaud, *op. cit.*, p. 137-138).

<sup>45</sup> En août 1652, le parlement interdit aux « médecins, chirurgiens et apotiquères de désamparer ladite ville à peyne d'estre punis pour leur defection, descheus de tous avantages et déclarés indignes et incapables d'exercer leurs arts de médecine, chirurgie et pharmacie ». A.D. de la Haute-Garonne, Archives du parlement, B 1880, f<sup>o</sup>. 220 et 221.

<sup>46</sup> Registres paroissiaux de Villecomtal, 1630, A.D. de l'Aveyron, 4E 298-1.

<sup>47</sup> A.D. de l'Aude, H 439.

<sup>48</sup> J.-L. Bonnet, *op. cit.*, 1988, p. 102

<sup>49</sup> Madame de Mondonville, *Mémoires*.

planches élevées à la hâte près d'un point d'eau. Les autres choisissent de rester, parce qu'ils ne savent où aller ou bien encore par souci de préserver leurs biens.

Les chroniqueurs qui ont relaté l'histoire du fléau ont tous été frappés par le silence qui étroit la ville après le départ d'une partie des citoyens : « La ville résonnait comme en un désert », écrit le chirurgien sauveterrat Pierre de Buisson. De même, le notaire carcassonnais Pierre Deloges note en 1629 : « Le désordre fut si grand en ladite ville qu'elle fut tout à fait déserte et a demeuré quatre mois fermée<sup>50</sup> ». L'émotion est également très forte sous la plume de l'auteur anonyme du *Narré de la peste* :

Tolose n'était plus Tolose. Ce n'est plus cette grand'ville si nombreuse et si peuplée, mais un désert solitaire ; ses rues étaient des allées de pallemard, ses places n'étaient que des chaminées et déjà le pavé commençait de pousser de l'herbe. Les maisons n'étaient pas seulement pour les chiens, chats et rats, on avait tout tué ou chassé à force de fumée. Parfois, quelque homme, plus mort que vif, mettoit le nez à quelque fenêtre qu'il fermoit tout soudain de peur, ce lui sembloit que la peste lui donnât par là l'escalade<sup>51</sup>.

***Fermer les portes et tenir la ville propre*** – Les membres du nouveau conseil, lorsqu'ils prennent en mains le destin de leur communauté, ordonnent tout d'abord un grand nettoyage. Celui-ci concerne à la fois les rues et places, mais l'ordre est aussi donné à chacun de tenir sa maison propre. Si la ville empeste, il faut la parfumer, respirer un air purifié par les feux de genièvre allumés devant chaque maison. À Toulouse, en octobre 1628, on a l'idée de faire brûler de la paille mais aussi de tirer le canon pour purifier l'atmosphère<sup>52</sup>. À Carcassonne, dès le mois de mai 1628, alors qu'on vient d'apprendre que l'infection a gagné le Quercy et le Rouergue, les habitants sont invités à son de trompe à nettoyer les rues. Les édiles s'occupent de curer les fossés et de creuser des canaux pour l'évacuation des eaux usées. Au mois d'octobre, on vide tous les bénitiers des églises par crainte de la contagion par l'eau, comme cela s'est passé à Albi ou à Lyon<sup>53</sup>. De même, les habitants sont invités à ne plus jeter leurs immondices et autres seaux d'aisance par la fenêtre<sup>54</sup>. Au nom de l'ordre sanitaire, les animaux disparaissent de l'univers quotidien des citoyens : à Moissac en 1652, on doit chasser « les pourceaux et les oies », tandis qu'à Rabastens on ordonne en 1631 de « tuer et assomer tous les chiens et chats<sup>55</sup> ».

---

<sup>50</sup> A.D. de l'Aude, 3E 1011 ; cité par J.-L. Bonnet, *op. cit.*, 1988 p. 97.

<sup>51</sup> Cité par J. Roucaud, *op. cit.*, p. 145.

<sup>52</sup> J. Roucaud, *op. cit.*, p. 125.

<sup>53</sup> J.-L. Bonnet, *op. cit.*, p. 95.

<sup>54</sup> Ordonnance des consuls de Castelnaudary sur la police de la maladie contagieuse, le 16 juillet 1631 (A.D. de l'Aude., Castelnaudary, BB10, f. 118) : « Sera aussi fait commandement à tous lesdits habitants de ladite ville et faubourgs de tenir [...] les rues et cantons nets de toutes les immondices, avec inhibitions et défense d'en jeter aucune par les fenêtres de nuit ni de jour, avec défense de trouver dans leurs maisons es lieux les plus commodes pour y jeter lesdites immondices à peine de dix livres d'amende ». Cf. H. Ricalens, *Prévention et traitement de la peste à Castelnaudary*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>55</sup> H. Ricalens, *Moissac sous l'Ancien Régime* : *op. cit.*, p. 440 ; C. Montlivier, *op. cit.*, n°188, 1994-1996.

Faire place nette, au sens le plus radical du terme, consiste aussi à expulser les pauvres étrangers : à Carcassonne, comme à Castelnaudary ou à Toulouse, on leur donne la « passade », ou droit de passade qui consiste en une aumône d'environ cinq sous, avec ordre de quitter la ville<sup>56</sup>. Il s'agit donc ici de réduire le corps social aux seuls citadins qui composent, sous la plume des consuls ruthénois, « la famille de la ville ». Aussi bien dit-on à Conques, « On va vuidier les étrangers de cette ville et garder les meilleurs travailleurs qui sont sans famille<sup>57</sup> ». À Toulouse, injonction est faite à « tous pouvres estrangers, vagabonds, personnes sans adveu, pouvres valides et fénians de vuidier ladicte ville, faubourgs et gardiage d'icelle dans trois jours à peine de la vie<sup>58</sup> ».

Pour tenter de maintenir la santé *intra muros* le plus longtemps possible, on interdit l'entrée à tous les « estrangers » qui pourraient lui apporter la maladie. À Trébons, Les consuls sont avertis que les « boêmes estoient au-dessus de Montgaillard » sur la route de Lourdes à Bagnères et qu'ils veulent passer à tout prix. La réponse des magistrats est sans appel : « Sy le cas estoit que lesdits boêmes vouleussent entrer par force [...] on les baptist for bien à coupx de bâtons<sup>59</sup> ». Il s'agit donc, le plus vite possible, d'organiser un premier cercle d'enfermement, celui de la ville dans sa région. Les routes commerciales sont coupées. La cité assiégée entend résister au mal en érigeant fièrement ses murailles, dont une ou deux portes seulement restent ouvertes et l'ensemble du dispositif de défense très rigoureusement surveillé par une garde bourgeoise renforcée de soldats recrutés à cet effet. Toute personne qui souhaite entrer en ville devra désormais présenter un billet de santé et faire sa quarantaine dans les faubourgs s'il vient d'une ville suspecte ou atteinte par la maladie. C'est ainsi qu'à Millau se présentent deux marchands de Montpellier en septembre 1631, dont l'un est atteint de la maladie contagieuse. Ils sont hébergés dans une hôtellerie du faubourg, la maison d'Isabeau Bouloumié. Dès l'annonce de cette terrible nouvelle, les consuls se réunissent en conseil et décident de « faire faire quarantaine à tous lesdits, à faire murer le logis, établir des gardes auxd. infects, faire cesser tout commerce et n'ouvrir que la porte de Jumel, afin que ceux des faubourgs ne fréquentent point ceux de la ville, dont l'entrée leur sera interdite<sup>60</sup> ». La fermeture des portes de Millau constitue une véritable catastrophe économique pour les marchands de la région. Les consuls d'Espalion s'en plaignent à leurs confrères millavois, d'un ton plein de menaces :

Vous savez le préjudice que nous recevons par le refus que vous faites aux mulatiers du passage de votre pont. Ceux de Saint-Rome à votre invitation faisant le même refus. Je crains qu'il ne

---

<sup>56</sup> J.-L. Bonnet, *op. cit.*, p. 95.

<sup>57</sup> A.M. de Conques, délibérations consulaires, 1630.

<sup>58</sup> A.M. de Toulouse, délibérations capitulaires pour l'année 1607, cité par J. Roucaud, *op. cit.*, p. 103.

<sup>59</sup> Délibération consulaire de Trébons citée par E. Lafforgue, *op. cit.*, p. 26.

<sup>60</sup> J. Artières, *Millau à travers les siècles*, Millau, 1943, p. 200.

vous arrive bien du mal puisqu'à cela vous prenez un prétexte qui doit cesser ne vous apparaissant pas de passeport de santé et [...] vous permettez le passage à aucuns mulatiers portant de l'huile même en contribuant sur le pont à 30 ou 40 sols pour charge je ne sais ce qu'il vous arrivera pour le moins que vous perdiez la garde de votre pont et la condamnation de grands dommage<sup>61</sup>.

En vertu de la même logique autarcique, foires et marchés sont interdits, de même que vendanges et moissons en « lieux infects ».

***L'enfermement des malades*** – Le deuxième cercle de l'enfermement se dessine dans la ville elle-même, par la séparation autoritaire des malades avec ceux des citadins qui sont encore en bonne santé. Les habitants soupçonnés de peste, comme ceux dont la maladie a été constatée par un médecin ou un chirurgien, sont enfermés chez eux, pour ainsi dire emmurés vivants. À Castelnaudary en 1629, les citadins doivent « s'exhiber, eux et leur famille, tous les jours, aux visiteurs commis », déclarer tout malade et se tenir dans leur maison « à peine de trois cents livres et autre arbitraire<sup>62</sup> ».

Après le premier état de choc, le conseil de ville assisté du bureau de santé choisit un espace propice à l'accueil des pestiférés hors des murailles, lieu aéré et en général bordé d'un cours d'eau pour faciliter la vie des malades, infects ou pestiférés. C'est ainsi que les Carcassonnais choisissent le terrain du Tenda, au-delà de la porte des Jacobins, où les pareurs faisaient sécher et étendaient leurs draps. Troisième et ultime cercle de l'enfermement, dont assez peu de malades ressortent vivants, ce campement de fortune porte dans le Sud-ouest le nom de « boudoumie », dont l'étymologie est vraisemblablement à rechercher dans le terme occitan *boda*, qui signifie bubon. À Rodez comme ailleurs, certains toponymes conservent le souvenir de ces établissements : il faut remonter aux pestes médiévales pour expliquer le nom du « quartier de la boudoumie » à Villefranche. Le « chemin de la boudoumie » à Rodez, indique l'emplacement de celle de la cité ; de même, *lo cami de la malautia* à Sauveterre révèle l'endroit où se trouvait celle de la bastide, tout comme le « roc de la malautia » à Flaujac.

La boudoumie est un enclos semé de quelques cabanes, selon le témoignage du médecin villefrancois Durand de Monlauseur. L'espace est divisé en quatre secteurs : celui des malades, celui des infects qui ont été en contact avec les premiers, celui des convalescents, et enfin un cimetière tout proche, en forme de fosse commune, rappelle la fin ultime de la plupart d'entre eux. Autour du camp réside le personnel affecté aux soins des pestiférés : les chirurgiens pansent les plaies et placent emplâtres et onguents sur les bubons ; les « commis à la distribution des vivres et médicaments » assurent le ravitaillement des enfermés tandis que les corbeaux enlèvent

---

<sup>61</sup> Société des Lettres de l'Aveyron, fonds Carrère, n°63, Espalion CC 134.

<sup>62</sup> A.D. de l'Aude, *Ordonnance des consuls de Castelnaudary*, BB10, f° 55, 22 avril 1629, cité par H. Ricalens, *op. cit.*, p. 32.

les corps dans de lourds tombereaux. Les clercs enfin, surtout des Capucins, s'occupent des âmes et assurent aussi la charge matérielle d'assister les malades livrés à eux-mêmes dans des situations d'inconfort parfois épouvantables. À Toulouse, plusieurs de ces camps sont établis à Bourrassol, Terre-Cabade, à Saint-Cyprien et surtout au pré des Sept-Deniers, étendu en 1652 par l'adjonction de la ferme de Lancefoc, où les conditions de vie ou plutôt de survie sont terrifiantes<sup>63</sup>. L'auteur anonyme du *Narré de l'épidémie* rapporte que les huttes regorgent de morts et de mourants à l'automne 1628 : « effroyable spectacle de voir à plat de terre cinq ou six cens pestiférés mouillés, gelés, criant miséricorde ». Les capitouls assistent tous les jours à la distribution des vivres, qui consiste, d'après le chroniqueur, en pain et viande crue jetée par-dessus les barrières, pour lesquels les prisonniers se battent comme des chiens affamés<sup>64</sup>.

### **Désordre : le refus de l'enfermement**

Malgré les efforts des édiles, la mort dérègle le comportement des survivants et le désordre règne en maître, comme en témoignent tous ceux qui ont pris la plume pour décrire les événements extraordinaires venus surprendre le cours ordinaire des choses de leur vie quotidienne.

Le temps de l'épidémie est l'occasion de cristalliser des terreurs anciennes qui resurgissent en temps de crise, dont nous analyserons ici deux ou trois exemples. Temps de l'enfermement – dans sa région, dans sa ville, dans sa maison, ou pire, dans la boudoumie – c'est aussi le temps du refus de l'autarcie et de l'emprisonnement qui s'exprime au travers de mouvements de révolte vis-à-vis des consuls et médecins, représentants officiels de l'ordre établi. Le temps de la mort rouge est aussi celui de la « frénésie » et du « libertinage », le temps d'un désir d'oublier l'omniprésence du drame.

***De la rumeur à la terreur*** – Avec la peste, se répand une autre épidémie, celle de la rumeur. « Bruit populaire » et « faux bruits » circulent, qui portent « de l'espouvante à beaucoup de personnes<sup>65</sup> ». Et malgré les menaces de sanction par les capitouls qui promettent force « peines corporelles<sup>66</sup> », la rumeur continue à courir, à enfler et déstabiliser une population déjà bouleversée par le spectacle terrible de la ville empestée. Elle court, elle court pour annoncer la catastrophe, ou encore dénoncer les méfaits d'éventuels semeurs de peste. En 1632, un arrêt du

---

<sup>63</sup> J. Roucaud, *op. cit.*, p. 136. Parfois, les hôpitaux étant débordés, les infects sont placés dans le pont couvert près de l'Hôpital Saint-Jacques, *ibid.*, p. 165, note 1. Estimation chiffrée des camps en 1652, *ibid.*, p. 241.

<sup>64</sup> Propos rapportés par J. Roucaud, *op. cit.*, p. 135.

<sup>65</sup> *Ibidem*, p. 146.

<sup>66</sup> *Ibidem*, p. 201

parlement de Toulouse prévient les consulats que « plusieurs villes et lieux du ressort ont été affligés de la maladie contagieuse [...]. Il s'y trouve journellement quantité d'emplâtres, linge, draps, haillons sales qui ont servi aux pestiférés, qu'on sème la nuit parmi les rues et dont on frotte les maisons, à faute par les chirurgiens, corbeaux et autres d'avoir brûlé lesdits emplâtres et haillons qui ont servi audit effet, ce qui entretient ladite maladie<sup>67</sup> ». Les premiers semeurs suspectés sont effectivement les corbeaux et chirurgiens qui bâclent leur ouvrage et se livrent à un scandaleux commerce en vendant les hardes des défunts<sup>68</sup>. L'auteur du *Narré de l'épidémie* note que la peste revint à Toulouse « par malice diabolique, croit-on, des parfumeurs et des corbeaux qui rallumoient la peste partout où elle estoit esteinte, metoient des emplastres pestiférés aux portes des maisons, gressoient les verroulx d'infection<sup>69</sup> ». Mais la rumeur, si elle véhicule ce type de peur spontanée, est aussi le reflet de terreurs anciennes et récurrentes, dont nous verrons ici deux exemples.

La ville craint tout d'abord l'assaut des communautés voisines, avec lesquelles elle est toujours, peu ou prou, en concurrence et en procès. La querelle de clochers s'envenime ici par les soupçons d'empoisonnement. Les Ruthénois, irréductibles ennemis des Villefranchois, expriment leur crainte de contagion en ces termes : « Quelques habitans de Villefranche de Rouergue qui est dans l'infection, auroient projeté ung très mauvais dessein contre ceste ville [...] de tascher par tous moyens d'y apporter et mettre la mesme maladie [...]. Fère rondes et visittes pour empescher les mauvais desseins [de ceux] qui désireroient nous voir en leur misère<sup>70</sup> ». À Toulouse, les mêmes soupçons, proférés en termes identiques, sont complétés par l'explicitation du geste diabolique : « Plusieurs portés de mauvais desseings diffament la ville de Tholoze par faux bruits qu'ils font courir que le mal de la contagion y est augmenté, quoyque le santé y soict très bonne, d'ou s'ensuit un inconvéniant très grand par la rupture du commerce et de la liberté de tous allans et venants en ladicte ville<sup>71</sup> ». La peste est alors le théâtre d'expression de conflits immémoriaux qui enveniment les rapports de voisinage et ressurgissent sous la forme primaire d'accusations d'empoisonnement et de pratiques diaboliques.

Si ce premier thème du voisin maléfique est récurrent, il en est un autre qui ne l'est pas moins et traduit aussi une angoisse ancestrale : ici, il ne s'agit plus d'un groupe, ni même d'un homme, mais d'une femme, qui non seulement apporte la peste, mais en réchappe plus facilement que les hommes. Très fréquents sont les récits de peste qui débutent par ce motif : une femme a importé l'épidémie dans la communauté, soit parce qu'elle a bravé l'interdit et s'est

---

<sup>67</sup> A.D. de l'Aude, BB10, Castelnaudary, f. 152v. ; cité par H. Ricalens, *op. cit.*, p. 42.

<sup>68</sup> J. Roucaud, *op. cit.*, p. 152.

<sup>69</sup> *Ibidem*, p. 153

<sup>70</sup> A.D. de l'Aveyron, Rodez, BB, Bourg 12, 1628.

<sup>71</sup> A.D. de la Haute-Garonne, Parlement, B494, f°33, août 1629, cité par J. Roucaud, *op. cit.*, p. 152.

rendue en pays infecté, soit parce qu'elle a hébergé des étrangers porteurs de peste. Du simple constat à l'accusation de semer la peste, il n'y a qu'un pas, que certains franchissent assez vite. Le notaire ruthénois Guillaume Besset force ainsi le trait en imaginant que la peste s'est insinuée dans une maison fréquentée par les filles de mauvaise vie :

Mémoyre soict que le premier jour de Caresme 13<sup>e</sup> febvrier 1630 la maladie contagieuse qu'on soubconoit despuis deux moys ou environ avoit esté mize dans la présant ville et arrivée dans la maison de Pierre Cayla dict lou Cabrye scize au cimetièrre de St Amans par sa malice et misérable vye quil tenoit de larron insegue maquereau d'ung bourdeau quil entretenoit dans icelle publiquemant a la cognoissance et tollerance des consuls de lad ville<sup>72</sup>.

***Désobéissance et protestations populaires*** – Si les citadins cherchent des fauteurs de peste avec énergie, c'est bien le signe qu'ils ne supportent plus la privation de liberté et souhaitent ardemment faire cesser l'épidémie en désignant des boucs émissaires. L'enfermement est impossible à organiser, l'obéissance impossible à obtenir et surtout l'ordre autarcique impossible à maintenir sur une longue durée.

Les archives de toutes les villes empestées témoignent de la fragilité de la fermeture et des allées et venues incessantes, diurnes et nocturnes, contre lesquelles soldats et corbeaux ne peuvent rien<sup>73</sup>. Le médecin Durand de Monlauseur s'insurge contre l'imparfaite détention des pestiférés : « Les malades envoyés aux infirmeries et aux huttes [...] venoient crier dans la ville que c'estoit mener le peuple a la boucherie de le conduire aux infirmeries<sup>74</sup> ».

L'état de siège rend les habitants particulièrement irascibles, surtout vis-à-vis des hommes qui représentent l'autorité : le médecin villefrancois se plaint des crieries des femmes qui l'obligent à s'enfermer dans la maison de ville sous la protection des consuls<sup>75</sup>. À Rabastens, le capitaine de santé déplore les « insolences et mauvais desportements commis par aucung des pestiférés », raison pour laquelle il décide pour lui et ses gardes « d'apporter de nuict et de jour de bastons afin, pour plus facilement empescher la communication<sup>76</sup> ». À Albi, les consuls sont accueillis par des jets de pierre lorsqu'ils veulent installer des « huttes et cabanes » dans le quartier du Bout du Pont. Des potences et une estrapade sont dressées « pour servir de terreur aux malfaiteurs et aux contrevenants aux règlements<sup>77</sup> ».

La désobéissance généralisée passe aussi par un certain nombre de refus : refus de monter la garde, comme à Moissac, à Cordes, ou à Rodez, où il est interdit de s'absenter et où l'envoi

---

<sup>72</sup> A.D. de l'Aveyron, Registre notarié de G. Besset, Rodez, 1630, E1447, f<sup>o</sup> 1.

<sup>73</sup> J. Roucaud, *op. cit.*, p. 110 et 240.

<sup>74</sup> Durand de Monlauseur, *op. cit.*

<sup>75</sup> *Ibidem*, p. 119.

<sup>76</sup> C. Monlivier, *op. cit.*, p. 33

<sup>77</sup> A. Vidal, « La peste en Albigeois... », *op. cit.*, p. 193 et 206 (année 1631).



d'enfants pour se faire remplacer au service de guet est sévèrement condamné ; refus de se laisser affamer par les mesures drastiques de rationnement : un véritable marché noir est organisé pour survivre, avec la complicité des gardes commis aux portes. Ici l'ordre est transgressé en silence et le plus souvent de nuit. Les sources sont donc rares et parlent souvent entre les lignes : « Il doit estre inhibé et deffandu a touz habitans de ne fere aucune commerce d'avecq les marchands des lieux infectz<sup>78</sup> ». Un marchand de Naucelle, le sieur Bancalis, est condamné à 20 livres d'amende pour avoir fait entrer en fraude des sacs de blé, « ce qui pourroit causer la contagion<sup>79</sup> ». Vols et pillages complètent la panoplie des comportements de refus de l'état de siège : à Toulouse, ce sont les corbeaux qui déshabillent les moribonds et des « larracins sont commis journellement<sup>80</sup> » ; à Cordes, plusieurs témoins disent avoir vu des parfumeurs « voller certaine vaisselle vinaire, a travers les terres quy sont en retombe appellées la Guargaride joigniant les lieux des Cabanes faizant de grandes insolances, criant, hurlant a plaine bouche<sup>81</sup> ».

**Fête et libertinage** – Pour survivre, reste un ultime moyen, oublier et faire la fête. On a quelques témoignages de ces comportements déviants grâce aux commentaires courroucés de notables qui notent dans leurs mémoires et livres de raison les indécences et autres « escandales » qui surviennent dans la cité infectée. À Sauveterre, Pierre de Buisson, complètement dérouté par les turpitudes de ces concitoyens, note que « c'estait une pitié de voir leur aveuglement et marche [...]. Tous ne fesaient que danser et rire et bonne chère<sup>82</sup> ». À Carcassonne, le peuple exprime « la joie la plus dilatée<sup>83</sup> ». À Castelnaudary, les consuls interdisent à « tous cabaretiers de recevoir aucun habitant de la ville pour boire, manger ou jouer de nuit, ni de jour, ni de tenir dans iceux aucune fille de joie et de mauvaise vie, à peine du fouet<sup>84</sup> ». À Toulouse, on interdit les mascarades et les bals en 1631<sup>85</sup>. À Cordes enfin, défense de « banqueter ensemble de nuict ni de jour, ni dans les cabarets ou on vend du vin au détail<sup>86</sup> ».

De cet état d'excitation et d'angoisse extrême à la folie, il n'y a qu'un pas que franchissent parfois les témoins qui décrivent des scènes d'hystérie collective : la peste « était si cruelle envers plusieurs pestiférés, dit l'auteur du *Narré*, qu'elle les précipitait en frénésie, en furie, en rage. Les uns se jetoient sur terre sans vue sans crier, sans parler, grattoient, rongeoient, mangeoient le pavé, dévoroient leurs emplastres ; d'autres crioient, hurloient mugloient comme des taureaux,

---

<sup>78</sup> A.D. de l'Aveyron, Délibérations consulaires de Rodez-Bourg, 2<sup>E</sup> 212 BB12, f° 365, 2 octobre 1628.

<sup>79</sup> *Ibidem*.

<sup>80</sup> J. Roucaud, *op. cit.*, p. 152, 174, 176, 280.

<sup>81</sup> P. Fabre, *op. cit.*, p. 106.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> J.-L. Bonnet, *op. cit.*, p. 46.

<sup>84</sup> A.D. de l'Aude, BB10, f° 146v, 9 avril 1632, cité par H. Ricalens, *op. cit.*, p. 40.

<sup>85</sup> J. Roucaud, *op. cit.*, p. 205.

<sup>86</sup> A.D. du Tarn, 69EDT, FF29, 11 décembre 1629, cité par P. Fabre, *op. cit.*, p. 105.

juoient, renioient, blasphémoient comme des damnés ; les autres frappoient, blessoient, tuoient mesmement ceux qui se présentoient<sup>87</sup> ».

\* \* \*

« *Tot es mort , tots son mortz* », pleure une voix millavoise<sup>88</sup>.

« Tolose n'était plus Tolose », écrit l'anonyme Toulousain, comme en écho.

« La ville résonnait comme en un désert », ajoute le chirurgien sauveterrat.

Les mots manquent. Reste à imaginer l'inimaginable ou bien à laisser les dernières paroles aux capitouls toulousains, en forme d'hommage aux hommes de bonne volonté qui ont lutté à mains nues contre un fléau dont on ignorait presque tout, puisqu'on en discutait encore le caractère contagieux au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup>. À la sortie de leur charge, les capitouls de l'année 1630-1631, voulurent immortaliser symboliquement leur dévouement à la ville empestée. Ils firent inscrire le distique suivant au-dessous de leurs armoiries, dans le grand consistoire :

*Viximus immixti populo, pestique medentes,*

*Vivere sed nihil est, sic nisi vita lues*

[Nous avons vécu mêlés au peuple et combattant la peste,

Mais vivre ce n'est rien, si le fléau n'est pas vaincu].

**Didier Foucault**

Professeur émérite d'histoire moderne  
Université Toulouse Jean Jaurès  
Académie des sciences, inscriptions et  
belles-lettres de Toulouse

**Sylvie Mouysset**

Professeure d'histoire moderne  
Université Toulouse Jean Jaurès

---

<sup>87</sup> J. Roucaud, *op. cit.*, p. 139.

<sup>88</sup> J. Artières, *op. cit.*, Millau, p.83

<sup>89</sup> Pierre Chirac, médecin de Louis XV niait, en effet le principe contagieux de la peste.